

## PROGRAMME DE COMPAGNONNAGE ENTRE GARDES DU LITTORAL D'OUTRE-MER ET DE METROPOLE

### Objectifs généraux

Le compagnonnage est un système d'échanges et d'immersions professionnelles entre gardes du littoral d'Outre-mer et de métropole.

Il permet d'enrichir les connaissances, de confronter les expériences, d'acquérir des compétences complémentaires et d'échanger sur des méthodologies et des protocoles comparables (initiative proche de l'audit croisé) : animation et sensibilisation, suivi faune/flore et gestion écologique de milieux, police et gestion de conflits, management...

La mise en relation d'agents œuvrant sur des problématiques communes contribue à améliorer la gestion des sites et à renforcer les échanges avec les gardes d'outre-mer, souvent isolés et encore peu associés aux initiatives nationales.

### Objectifs spécifiques

Le compagnonnage a pour but d'aider individuellement les gardes et agents d'Outre-mer. Pour cela, le garde d'Outre-mer qui souhaite participer au programme établi, avec son employeur et le Conservatoire du littoral, une fiche de besoins spécifiques qui déterminera ensuite le choix du garde ou de la structure accueillante et le programme des séjours.



A. Driencourt (Eden 62) et K. Ahamed (Conseil général de Mayotte)

### Modalités

#### *Sélection des gardes*

Sur la base des besoins exprimés, Rivages de France dresse une liste de gardes métropolitains assurant des fonctions similaires aux gardes ultramarins et lance un appel à compagnonnage auprès des gardes et de leurs employeurs.

La sélection des gardes métropolitains qui se seront portés volontaires et le recueil de l'accord de leur employeur sont assurés par Rivages de France.

#### *Déroulement des séjours*

Le compagnonnage se déroule en deux temps : un premier séjour du garde d'Outre-mer en métropole suivi d'un séjour du garde métropolitain « accueillant » en Outre-mer. La durée de base du séjour est de deux semaines, mais elle peut varier selon la disponibilité de chaque garde, métropolitain comme ultramarin.

Sur la base des besoins exprimés par le garde Outre-mer, le programme du séjour est établi par le garde et/ou la structure accueillante. Il est soumis pour approbation à Rivages de France, au Conservatoire du littoral, et bien évidemment au garde accueilli et à son employeur.

Les séjours permettant la découverte de sites dotés de différents statuts de protection sont favorisés (Réserves naturelles, Parcs nationaux, Grand Site, etc.), dans la mesure où l'action du Conservatoire du littoral est souvent associée à ces politiques.



H.Niel (Conservatoire du littoral), W.Ardley (Symel),  
M.Ahmedomar (CG de Mayotte)

### *Reporting*

. Sur la base des besoins spécifiques exprimés lors de l'appel à compagnonnage, chaque garde participant établit un compte-rendu de son séjour. Rivages de France peut l'appuyer dans cette tâche.

. Rivages de France assure la diffusion des comptes rendus aux partenaires intéressés (employeurs, Conservatoire du littoral, partenaires financiers) ainsi qu'une synthèse sur le déroulement de l'échange.

### *Logistique*

La partie logistique (réservation des billets de transport, accueil des gardes, organisation de l'hébergement...) est assurée par Rivages de France avec l'appui des antennes locales de la délégation Outre-mer du Conservatoire du littoral pour la phase du compagnonnage se déroulant Outre-mer.

### *Frais*

#### Transport

- . Les billets d'avion sont pris en charge par Rivages de France.
- . Le déplacement entre l'aéroport et le lieu du séjour est à la charge de l'employeur.
- . Sur place, afin de limiter les frais et d'optimiser le temps du séjour, il est privilégié un hébergement à proximité du lieu de travail ou du domicile du garde accueillant.

#### Hébergement

- . Rivages de France prend à sa charge les frais d'hébergement (hôtel ou chambre d'hôte).
- . Si le garde accueillant le propose, l'hébergement à son domicile est envisageable.

#### Restauration

- . Les déjeuners du lundi au vendredi sont à la charge de l'employeur, dans la limite des frais de mission prévu par le code des collectivités territoriales.
- . Les diners et les petits-déjeuners (hors hébergement en demi-pension) et tous les repas du week-end sont à la charge des gardes.

#### Frais annexes

- . Tous les frais annexes (vaccins, médicaments, assurances, etc.) et plus généralement toutes les dépenses de confort personnel sont à la charge des gardes.

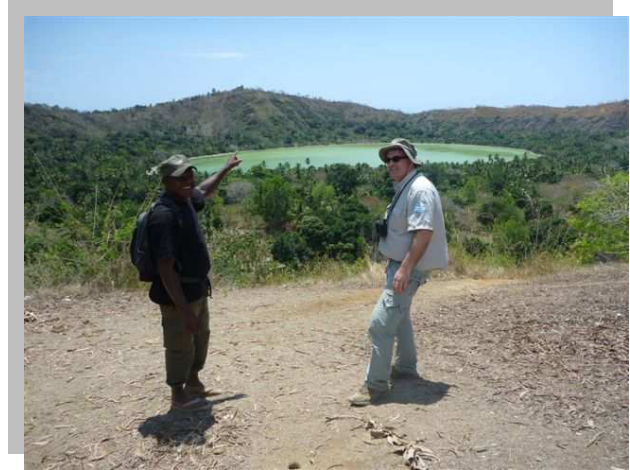
### Conditions de participations

Pour l'employeur

- . Etre gestionnaire de terrains du Conservatoire du littoral
- . Adhérer à Rivages de France (l'adhésion n'a pas besoin d'être antérieure à l'échange).

Pour le garde

- . Recueillir l'accord préalable de son employeur. Une convention écrite prévoyant les modalités de l'échange est prévue à cet effet.



A.Mari (Conseil général de Mayotte), et M.David (Symel)

### Partenaires

Le programme de compagnonnage est réalisé en partenariat avec la délégation Outre-mer du Conservatoire du littoral et reçoit le soutien de la direction du Conservatoire du littoral.

Il est également soutenu par le projet TE ME UM (Terres Mers Ultra Marines), qui a pour vocation d'accompagner et de soutenir les professionnels de la nature dans les pays et territoires d'Outre-mer.

### Contacts

#### Rivages de France

Vincent Jolivet

Directeur

Tél. 01 44 24 00 81 / 06 84 06 93 16

[v.jolivet@rivagesdefrance.org](mailto:v.jolivet@rivagesdefrance.org)

Gaëlle Moreau

Chargée de mission gardes

Tél. 01 44 24 00 81 / 06 08 91 31 32

[g.moreau@rivagesdefrance.org](mailto:g.moreau@rivagesdefrance.org)

[www.rivagesdefrance.org](http://www.rivagesdefrance.org)

#### Conservatoire du littoral - Délégation Outre-mer

Magali Cerles, déléguée adjointe

Tél. 02 31 15 30 90

[dom@conservatoire-du-littoral.fr](mailto:dom@conservatoire-du-littoral.fr)

[m.cerles@conservatoire-du-littoral.fr](mailto:m.cerles@conservatoire-du-littoral.fr)

#### TE ME UM

Laure Vincent

Chargée d'études Outre-mer

Tél. 04 67 04 30 19 / 06 37 02 71 08

[laure.vincent@espaces-naturels.fr](mailto:laure.vincent@espaces-naturels.fr)

<http://outremer.espaces-naturels.fr>